

# Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

« Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le Comité Social et Economique parmi ses membres sous la formation d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité ». Code du travail – Article L2314-1

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Développer les compétences du référent désigné en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.



### PUBLIC / PREREQUIS

Référent désigné par le CSE, personnel des Ressources Humaines, Manager

Aucun prérequis.



### EVALUATION

Evaluation en continue par les retours des participants et un QCM final.

Un certificat de formation sera remis. Il mentionne le résultat des acquis



### PEDAGOGIE

#### Méthodes pédagogiques :

Participative, démonstrative, applicative

#### Formateur :

Psychologue du Travail



### DUREE / ORGANISATION

**Durée** : 7 heures

**Nombre de participants** : 4 à 12

**Type** : Intra ou inter-entreprises

Présentiel sur site ou à distance

La formation en Intra s'organise à la demande, en inter nous consulter



### TARIF ET DELAI

**Inter** : 440 € H.T.

**Intra** : nous contacter

**Délai** : La durée estimée entre la signature du devis et le démarrage de la formation est de 6 semaines à 18 semaines.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil des stagiaires, présentation de la formation, tour de table

**Thème 1 : Définition et sanctions juridiques du harcèlement sexuel**

**Thème 2 : Distinction entre séduction et conduites agressives**

**Thème 3 : Les formes manifestes, perverses et non perverses, du harcèlement sexuel**

**Thème 4 : La relation d'aide et d'écoute bienveillante aux victimes**

**Thème 5 : Pour une politique de prévention des risques de harcèlement : la mobilisation des différents acteurs de l'entreprise :**

- Direction
- Management opérationnel
- CSE
- Personnel

**Thème 6 : La modification des stéréotypes et représentations sociales des genres au sein des équipes**

**Thème 7 : Communication interne, exemplarité et apprentissage des comportements respectueux**

**Thème 8 : Passion, pulsions et civilisation : vers une éthique de la séduction en entreprise**

QCM d'évaluation

Bilan de la formation



PREVENT PRO

Groupe  

Le règlement intérieur commun à toutes nos formations est consultable directement sur le site internet [www.preventpro.fr](http://www.preventpro.fr)

[info@preventpro.fr](mailto:info@preventpro.fr)

04.92.91.96.70

[www.preventpro.fr](http://www.preventpro.fr)

SIEGE SOCIAL

Espace Antibes N°17

2208 route de Grasse

06600 Antibes

